

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le 18 octobre, à 21 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril Cotonat, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie Nabos, Eliane Duffau et Valérie Domerc, Messieurs J.Luc Bonnemaïson, Cyril Cotonat, J.Michel Esquerre, et Georges Torrent

Absents : Messieurs Luc Cazeneuve, Jacky Lavilanie, Franck Lille et Philippe Quaglini excusés

Invitée : Madame Frédérique Hébras

Invité excusé : Monsieur François Urrutia

Melle Valérie Domerc a été élue secrétaire de séance

1° / PROJET ECO-RESPONSABILITE - VAL D'ADOUR

Mesdames Eliane Duffau, Frédérique Hébras et Sylvie Nabos restituent au Conseil Municipal le compte-rendu de leur visite de la commune de Lahitte-Toupière qui œuvre pour devenir Eco-Responsable dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour notre commune, plusieurs pistes sont énoncées :

- Améliorer nos pratiques des produits phytosanitaires en réduisant leurs utilisations.
- Récupérer l'eau de pluie et réutiliser cette eau pour de l'arrosage.
- Trier les déchets verts en créant des lieux de compostage

Un état des lieux, concernés par ces pistes, sera établi.

2° / FINANCES

Le Conseil Général a notifié qu'il versera à la commune de Ladevèze-Rivière la somme de 11 149,77€ dans le cadre de l'attribution du Fonds départemental de péréquation.

La proposition de Mr le Maire de réviser le taux de la Taxe Locale d'Aménagement de 1%, soit passage de la TLA de 2% à 3% pour 2013 a été rejetée par le Conseil Municipal.

Abstention = 3 Contre = 3 Pour = 1

Le taux applicable pour la TLA en 2013 restera à 2%.

3° / PROJET CŒUR DE VILLAGE

Un nouveau devis du Syndicat d'Electrification a été présenté au Conseil Municipal avec le rajout de deux lampadaires (mats + luminaires), à la sortie de chez Mr Cotonat, devant l'habitation de Mr Franck Lille, et le remplacement de 3 lampes à mercure pour du LED.

Soit 10 mats de 6m + 2 mats pour piétons + 5 consoles luminaires d'un montant total de 30 034,97 € HT.

30% sont pris en charge par le Syndicat d'Electrification (10 210 € HT). Le solde (23 824 € HT) sera à la charge de la commune.

Par ailleurs, les travaux d'enterrement des lignes électriques devant le foyer rural débuteront d'ici la fin de l'année.

4° / PROJET LOTISSEMENT

Des esquisses pour la construction de logements voués à la location ont été fournis par la SA Gasconne d'HLM du Gers. Après analyse des plans, il est convenu qu'un rendez-vous sera programmé avec la SA Gasconne afin de répondre à des questionnements sur les esquisses.

5° / RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT

La fin des travaux de restauration de l'Église Saint-Laurent sont prévus pour fin novembre. Le lycée Adriana (Tarbes) effectuera les plantations du parterre le 18 novembre prochain.

6° / DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE

ERDF a réglé les produits de la vente d'électricité 2012 à hauteur de 3600€. Conformément au contrat signé avec ERDF, la municipalité aurait dû percevoir 4500 €. Un préjudice de 900€ est constaté.

Maitre Nonon, avocat dépêché par la commune, poursuit le montage de notre dossier.

7° / POINT VOIRIE

La campagne de curage de fossé, effectuée par le Sivom, est quasiment terminée. (Chemin après chez Ph. Quaglini, Chemin de la Carrère du Bosc, Croisement chez Mrs Aylies, Chemin de Moulès => terminé)

(Chemin d'Espalanque => à finir)

Mr Lazies a été contacté en vue de faire une extraction de gravier.

8° / COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le reversement initialement prévu pour 2013 (2040€ pour Ladevèze-Rivière) de la dotation perçue par la Communauté des Communes « Bastides et Vallons du Gers », dans le cadre du transfert des compétences, a été ramené à 1845€ suite à une diminution de l'allocation de l'enveloppe globale.

9° / REPARTITION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES

Les taxes dues au titre des Ordures Ménagères, concernant les deux logements de la commune occupés par des locataires, étaient, jusqu'à ce jour, pris en charge par la municipalité.

Dans un souci d'équité, Mr le Maire propose que ces redevances soient payées par les locataires des 2 logements.

Acceptation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

10° / INFORMATION ELECTIONS

Les élections municipales 2014 doivent se dérouler les dimanches 23 et 30 mars.

11° / QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Une enquête de recensement est prévue entre janvier et février 2014.
- ❖ Commémoration du 11 novembre : reconduction de l'apéritif/repas après la cérémonie de 11h.
- ❖ Le Sivom a procédé à un démoussage des bâtiments publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Ont signé le registre tous les membres présents.